

La politique forestière du Pays Pyrénées-Méditerranée

Exemple de la Charte forestière de territoire de la subéraie des Albères et des Aspres

par Aurélien LEQUETTE, Sylvia PENA et Bruno MARITON

Le Pays Pyrénées-Méditerranéenne

Un cadre juridique

Les Pays émanent de la loi n°95-115 du 4 février 1995 (Loi Pasqua), modifiée par la LOADDT du 25 juin 1999 (Loi Voynet) et de son décret d'application n°2000-909 du 19 septembre 2000.

Qu'est-ce qu'un Pays?

C'est un territoire librement organisé où s'engage une réflexion collective entre les différents acteurs locaux, sur le devenir du territoire.

Son rôle

C'est un territoire de réflexion pour définir un projet de développement harmonieux et durable. Outil au service de tous, il est destiné à coordonner et fédérer les initiatives pour éviter la dispersion et donner davantage de cohérence aux investissements publics.

Organisation

Le projet de territoire est défini en concertation avec les représentants des acteurs politiques, économiques, culturels, sociaux et associatifs, regroupés au sein du Conseil de développement. La stratégie issue de cette réflexion est inscrite dans la Charte de territoire, validée par l'ensemble des communes du Pays.

De haut en bas :
Fig. 1 :

Localisation du Pays
Pyrénées-Méditerranée

Fig. 2 :

Les Communautés
de communes inscrites
dans le périmètre du Pays

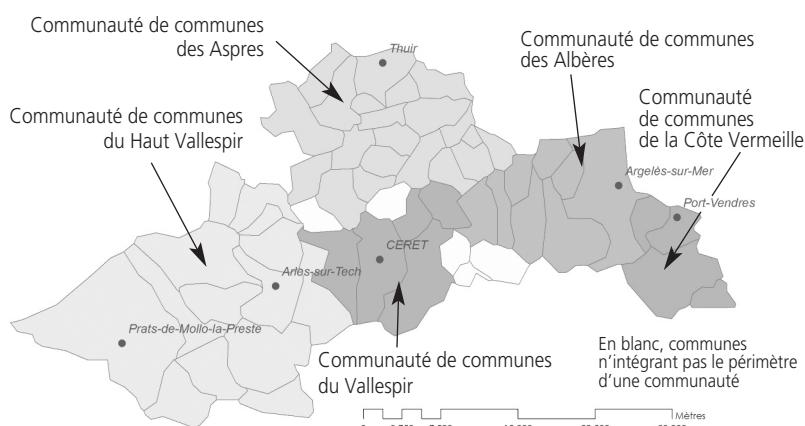
Photo 1 :

Subéraie de St-Génis-des-
Fontaines (66)

Outils financiers

Il s'agit :

- des conventions d'objectifs et des appels à projet lancés par l'État ;
- des programmes européens : Leader+, Interreg, Emploi et Territoire ;
- du Contrat de Pays signé avec l'État, la Région et le Département.



Le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée

Il comprend :

- six cantons : Argelès sur Mer, Arles sur Tech, Céret, Côte Vermeille, Prats de Mollo, Thuir ;
- cinq Communautés de Communes : Aspres, Albères, Vallespir, Haut Vallespir, Côte Vermeille ;
- 57 communes ;
- 84 720 habitants ;
- sur une surface de 1 152 km².

La forêt, un enjeu majeur de développement

Les atouts pour la prise en compte des questions forestières ont été les suivants :

- un partenariat antérieur à la naissance du Pays ;
- le rôle des acteurs forestiers et en particulier du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) dans l'élaboration du diagnostic et de la charte du Pays ;
- la forêt représentée au sein d'un comité technique pluridisciplinaire permanent.

Prise en compte de la forêt dans la stratégie 2007-2013

Elle se fait à travers :

- la stratégie territoriale de gestion des ressources naturelles ;
- l'organisation territoriale des services aux publics ;
- la stratégie territoriale emploi – formation ;
- la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement touristique.

Les programmes forestiers du Pays Pyrénées-Méditerranée

Ce sont :

- le programme de soutien à la filière bois-énergie ;
- le programme de valorisation du bois par la construction ;
- le programme de gestion forestière transfrontalière ;
- les Chartes forestières de territoire.

La mise en œuvre de la Charte forestière de territoire de la subéraie des Massifs des Albères et des Aspres

Présentation du territoire de la Charte forestière

C'est une Charte expérimentale choisie parmi les dix sites-pilotes en 2001.

Maîtrise d'ouvrage : Pays Pyrénées-Méditerranée.

Maîtrise d'œuvre (élaboration) : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF 66) / Pays Pyrénées-Méditerranée / CRPF PO.

Maîtrise d'œuvre (mise en œuvre) : Pays Pyrénées-Méditerranée.

Surface totale : 16 000 hectares (6 000 hectares en peuplements purs et 10 000 ha en peuplements mélangés).

Statut : 100 % privée.

Atouts :

- patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- tourisme (pleine nature, culturel, balnéaire) ;
- ressource forestière en volume et en qualité (liège).

Faiblesses :

- risques incendie et inondation ;
- morcellement du foncier : on compte plus de 4 000 propriétaires possédant moins de 4 hectares ;
- difficulté d'exploitation et manque de main d'œuvre locale qualifiée ;
- pression touristique et urbanistique très forte ;
- déficit de gestion.

Axes de travail pour le diagnostic :

- pôle environnemental ;
- pôle paysager ;
- pôle économique ;
- regroupement foncier.

Enjeux identifiés :

- développement économique de la filière ;
- protection contre les risques naturels ;
- aménagement et multifonctionnalité ;
- environnement et paysage ;
- culture.

Signature de la Charte : octobre 2004

Réactualisation et enrichissement (notamment sur la partie aval) : juillet 2006 avec le « Plan stratégique Liège »



Mise en œuvre

Appels à projet de la DATAR (DIACT actuelle)

Dans le cadre des mesures annoncées en faveur des CFT par le CIADT rural de septembre 2003, le gouvernement a décidé de soutenir pendant deux ans, en 2004 et 2005, des opérations-pilotes prévues dans les CFT présentant des enjeux territoriaux forts.

La DATAR s'est engagée à appuyer ces opérations à hauteur de 500 000 euros par an sur du FNADT titre 6 (crédits d'investissement).

Fig. 3 :
Exemple simple d'intégration de la forêt au sein du Pays Pyrénées Méditerranée : diffusion des journées d'information organisées par le CRPF sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée via le site Internet du Pays Pyrénées-Méditerranée

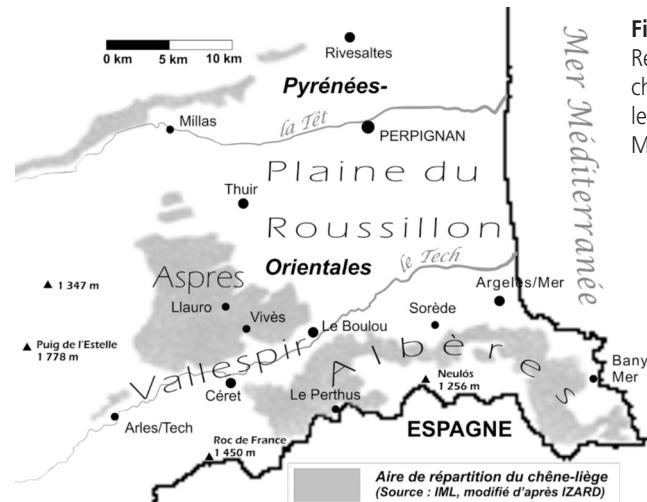


Fig. 4 :
Répartition du chêne-liège dans le Pays Pyrénées-Méditerranée

Les thèmes d'actions privilégiés sont le bois-énergie, la multifonctionnalité, l'entreprenariat rural, la valorisation de l'identité locale et forestière.

Octobre 2004 : « Animation en faveur du regroupement du foncier pour l'aménagement multifonctionnel de la subéraie »

Objectifs CFT : mesure 1.1 ; mesure 2.2 ; mesure 1.3 ; mesure 2.1

Coût total : 40 000 euros

Plan de financement : Leader + (19 500 euros) ; Etat (12 000 euros) ; Autofinancement (8 500 euros)

Maîtrise d'ouvrage : Pays Pyrénées Méditerranée

Cinq opérations :

1 - Animation pour la valorisation des friches du piémont des Albères

Maître d'œuvre : Chambre d'agriculture

Coût total : 17 104 euros

Objectif : Définir des secteurs prioritaires de friches pour proposer des valorisations agricoles, forestières ou paysagères avec productions locales.

2 - Réalisation du catalogue de vente de liège sur pied

Maître d'œuvre : Syndicat de la forêt privée

Coût total : 7 525 euros

Objectif : Catalogue de lots de liège pour mise en vente sur pied

3 - Opération de regroupement de propriétés dans le but d'optimiser la gestion des suberaies

Maître d'œuvre : Association syndicale libre de gestion forestière de la suberaie catalane

Coût total : 15 580 euros

Objectif : 50 adhérents minimum (27 supplémentaires) pour 1 000 ha au total

4 - Extension de l'AFA Mas Pardès

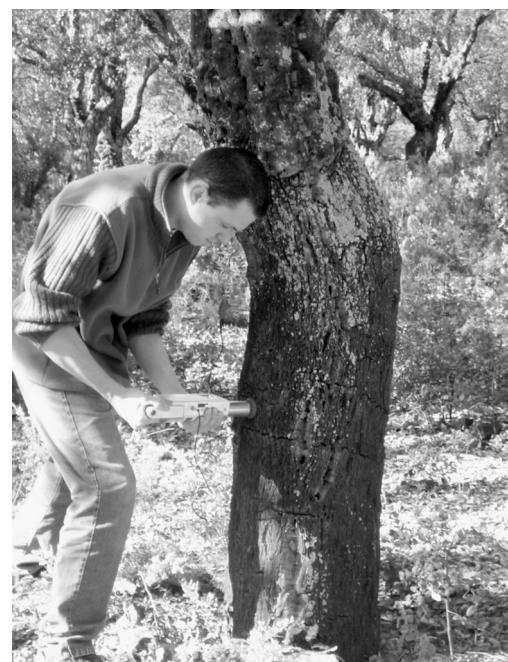
Maître d'œuvre : SAFER

Coût total : 7 800 euros

Objectif : Assurer une cohérence dans la mise en place des différents projets liés à la protection du massif des Albères contre les incendies



Photos 2 et 3 :
Couche de liège
et matériel d'estimation
de la qualité de liège
sur pied



5 - Coordination et suivi des actions

Maître d'œuvre : CRPF PO

Coût total : 2 918 euros

Objectif : Suivi technique, animation et mise en cohérence des dossiers relatifs à l'appel à projet n°1

Mai 2005 : Amélioration de 11 hectares de peuplement de chêne-liège

Objectifs CFT : mesure 2.1 ; mesure 2.2 ; mesure 3.2 ; mesure 3.3

Coût total : 40 644 euros

Plan de financement : Etat (16 258 euros) ; Conseil régional LR (12 193 euros) Autofinancement (12 193 euros)

Maîtrise d'ouvrage : Association syndicale libre de gestion forestière de la suberaie catalane

Objectif : Réhabiliter des parcelles de suberaies (taillis et jeune futaies) dans une perspective de production, de développement touristique, DFCI, et d'aménagement sylvopastoral

Septembre 2005 : Acquisition de matériel d'estimation de la qualité de liège sur pied

Objectifs CFT : mesure 1.3 ; mesure 1.5

Coût total : 10 716 euros

Plan de financement : Etat (4 286 euros) ; Conseil régional LR (4 286 euros) Autofinancement (2 143 euros)

Maîtrise d'ouvrage : Association syndicale libre de gestion forestière de la suberaie catalane

Objectif : Acquérir et tester un matériel technologique d'estimation de la qualité de liège sur pied. Diagnostiquer précisément les parcelles mises en vente lors des ventes

Notons que pour le premier appel à projet (octobre 2004), la maîtrise d'ouvrage a été prise en charge par le Pays Pyrénées-Méditerranée, ce qui a permis d'impulser la dynamique de mise en œuvre de la Charte forestière de territoire. L'appropriation de la démarche par les acteurs locaux est significative puisqu'ils assurent maintenant le portage des projets.

La CFT a ainsi permis au Pays Pyrénées-Méditerranée d'animer les partenaires locaux et de créer avec eux une stratégie pluriannuelle pour les territoires forestiers des Albères et des Aspres, tout en s'appuyant sur les compétences respectives de ces structures.

Coopération (Volet 2 programme Leader+)

Thématique : Gestion et valorisation des forêts de feuillus

Partenaires : CFT Haut-Cabardès – CFT Chalabrais (Aude – GAL Pays Cathare)

Action centrale : Création d'un site Internet commun

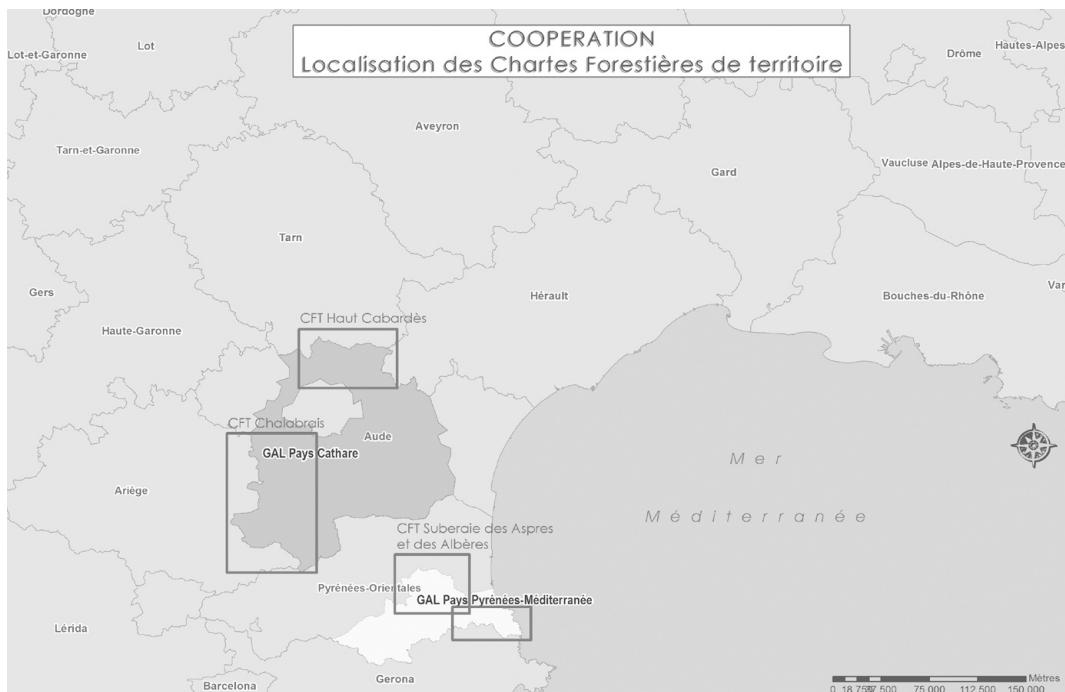


Fig. 5 :
Localisation des Chartes forestières de territoire

Forts de leurs Chartes forestières de territoire respectives, les partenaires disposent de réflexions territoriales concertées ayant abouties à des programmes d'actions pluriannuels.

Après divers échanges entre les animateurs des territoires concernés et l'analyse des différents axes d'orientation, une problématique commune aux trois Chartes forestières de territoire des Albères et des Aspres, du Chalabrais et du Haut-Cabardès, est apparue : comment gérer et valoriser les forêts de feuillus en conciliant développement économique, progrès social et protection de l'environnement ?

La démarche européenne de coopération voulue par Leader + semble particulièrement appropriée à la démarche Charte forestière de territoire, puisqu'elle s'appuie sur un échange entre territoires ayant des intérêts communs, ce que permet d'identifier la stratégie de développement forestier d'un territoire, que représentent les CFT.

Le fait de s'appuyer sur la démarche Charte forestière de territoire pour élaborer un projet de coopération interterritoriale est une première. En effet, celle-ci présente de nombreux avantages : ancrage territorial pertinent, concertation élargie, multifonctionnalité, planification stratégique pluriannuelle, animation en continu, etc. Voulue pour un développement territorial et durable de forêt, cet outil est un bon moyen pour favoriser la rencontre entre acteurs des territoires, trouver des axes communs et faire naître des projets de coopération interterritoriale viables, correspondant aux attentes locales.

Actions concernant directement le territoire de la CFT de la subéraie des Albères et des Aspres :

- participation à la création d'un site Internet commun d'échanges ;
- étude de marché pour le produit liège ;
- identification des zones à fort potentiel subéricole ;
- évaluation du potentiel bois-énergie du chêne-liège ;
- acquisition d'une machine à lever le liège ;

– réalisation d'un film sur le liège.

Le dossier de candidature a été déposé le 29 novembre 2006 pour une réalisation effective des actions prévue pour l'année 2007.

Projet expérimental sylviculture - DFCI

Ce projet est issu de :

– la réflexion interne des CRPF Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Corse ;

– la rédaction du rapport « Devos » sur la politique forestière méditerranéenne : spécificités, caractéristiques, besoins, propositions ;

– l'interpellation de l'Etat en Mai 2006 sur la nécessité d'accompagner les projets en lien avec le développement de la forêt méditerranéenne ;

– l'accord pour la mise en place d'une expérimentation de contractualisation spécifique à la forêt méditerranéenne.

Les thématiques retenues concernent : la prévention des incendies, la protection et le développement de la forêt.

Les territoires concernés sont les territoires organisés (CFT ou PDM). Concernant la région Languedoc-Roussillon, c'est la CFT de la subéraie des Albères et des Aspres qui a été retenue à titre expérimental.

Après une première phase de concertation (non définitif), l'objectif largement pressenti concernerait la réalisation d'un document de gestion unique pour l'ASL de gestion forestière de la subéraie catalane.

Cette opération comprendrait une série de travaux, d'animation et d'agrandissement de l'association sur deux à trois ans.

L'intégralité des actions retenues dans le cadre de ce projet font partie intégrante de la démarche CFT. De plus, la contractualisation avec l'Etat se fera via le contrat de Pays, animateur de la CFT.

A.L., S.P., B.M.

Aurélien LEQUETTE
Sylvia PENA
Pays Pyrénées
Méditerranée
2, rue Jean Amade
BP 121
66 401 Céret Cedex
www.payspyreneesmediterranee.org
Tél. : 04 68 87 43 24 -
Fax : 04 68 87 37 89

Bruno MARITON
CRPF des Pyrénées
Orientales
Château
Cap de Fouste
66100 Perpignan
Tél. : 04 68 55 84 07
Fax : 04 68 55 89 21
Mél :
pyreneesorientales@crpf.fr